

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 10 juillet 2020

L'An deux mil vingt, le vendredi 10 juillet, à dix-huit heures zéro minute, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : MM. Jean-Louis DROUIN, Jean-François BELLISSEN, Thierry GAUTIER et Jean-François CORNÉE, Mme Aurore GUY, M. Laurent MAUDET, Mmes Marie-Thérèse PICHEREAU et Stéphanie AGEORGES.

Absents excusés : Mme Aline BROSSEAU, Charlotte GUESNE, Sandra HARO, MM. Kévin TRONCHET et Jacky LETAY.

Absent : M. André MAUFAY.

M. Kévin TRONCHET a donné pouvoir à M. Jean-Louis DROUIN.

M. Jacky LETAY a donné pouvoir à M. André MAUFAY.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Stéphanie AGEORGES a été élue secrétaire de séance.

La séance démarre à 18h05.

M. Jean-François CORNÉE rejoint la séance à 18h09.

Approbation procès-verbal de la séance du 18 juin 2020.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 18 juin 2020 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Élections sénatoriales : désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants.

Les élus procèdent à l'élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. À l'issue du scrutin à bulletin secret, ont été élus, à l'unanimité :

- Délégués titulaires : M. Jean-François BELLISSEN, Mmes Armelle REIGNIER et Marie-Thérèse PICHEREAU,

- Délégués suppléants : M. Jean-Louis DROUIN, Mmes Aline BROSSEAU et Aurore GUY.

Constitution de la Commission Communales des Impôts Directs (CCID) et de la commission de contrôle de la liste électorale.

► Commission Communales des Impôts Directs (CCID)

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID), présidée par le Maire ou par l'Adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants qui sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil Municipal.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés de renoncer au scrutin secret, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions suivantes :

Commissaires titulaires proposés :

Présidente	REIGNIER Armelle
Titulaire	BARBET Bruno
Titulaire	BAUDELOCHE Alexandre
Titulaire	BELLISSEN Jean-François
Titulaire	BROSSEAU Annie
Titulaire	DUGUÉ Maryse
Titulaire	HOGUIN Jean-Louis
Titulaire	MAUDET Laurent
Titulaire	MAUFAY André
Titulaire	MONNIER Roselyne
Titulaire	PICHEREAU Marie-Thérèse
Titulaire	POTIER Françoise
Titulaire	VERRIER Guy

Commissaires suppléants proposés

Suppléant	BROSSEAU Aline
Suppléant	DIOT Jean-Marie
Suppléant	DROUIN Jean-Louis
Suppléant	DESHAIES Gaëtan
Suppléant	EON Anne
Suppléant	GUY Aurore
Suppléant	LEGROS Claudine
Suppléant	LESSAULT William
Suppléant	PAPIN Claude
Suppléant	PHILBERT Michèle
Suppléant	POTIER Romain
Suppléant	POUPARD Alexis

► Commission de contrôle de la liste électorale

La constitution de cette commission est reportée à la prochaine réunion.

Restaurant scolaire : révision du prix des repas.

Sur proposition de Madame le Maire, compte tenu des charges de personnel et de fonctionnement, et en accord avec le SIVOS Saint-Marceau Maresché, le Conseil Municipal décide d'augmenter comme suit les prix de la cantine municipale, **à compter du 1^{er} septembre 2020** :

- Le prix du repas pour les enfants étant actuellement de 3.40 €, le nouveau prix sera de : **3.47 €** ;
- Le prix du repas pour les adultes étant actuellement de 5.70 €, le nouveau prix sera de **5.81 €**.

La présente délibération est conforme à l'article 2 du décret du 29 juin 2006.

Enfouissement des réseaux rue de la Croix de Pierre : devis pour l'éclairage public.

Dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux aériens rue de la Croix de Pierre, Madame le Maire rappelle la procédure mise en place pour la sélection de l'entreprise qui sera chargée des travaux d'éclairage public et présente les offres reçues.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de retenir l'offre de l'entreprise GARCZYNSKI TRAPLOIR (Route d'Alençon - Bât C - 72088 LE MANS CEDEX 9), d'un montant de 31 114.80 € TTC (trente-et-un mille cent quatorze euros et quatre-vingt cents). Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020 (compte 21538).
- autorise Madame le Maire à signer tous actes et pièces nécessaires à la passation du marché.

Renouvellement de l'adhésion au logiciel C-Magic.

M. Jean-François BELLISSEN, Adjoint en charge des finances, explique que la fiscalité locale est au centre de la gestion communale et est une préoccupation d'autant plus exacerbée que depuis plusieurs années d'une part, la politique nationale a engagé une réduction des dépenses publiques et s'est traduite par une diminution drastique des dotations de l'Etat vers les territoires, d'autre part, les décisions récentes de disparition de la taxe d'habitation amène une inquiétude sur les ressources à venir.

La fiscalité constitue ainsi l'essentiel de la marge de manœuvre financière effectivement disponible pour permettre la réalisation des objectifs choisis par les élus. La forfaitisation de la dotation globale de fonctionnement (DGF), attribuant de façon statique un montant, et les autres ressources ne permettent plus de faire face à l'évolution des charges fixes de nos services publics et des transferts de compétence de l'État.

Enfin, le caractère obsolète des évaluations cadastrales (aucune depuis 1970), la suppression des mesures incitatives (exonérations) au respect des obligations déclaratives, la démultiplication des bâtis et par conséquent le travail d'inspection du terrain à la charge des services du cadastre ont conduit à l'inexactitude, à l'inégalité et souvent à la sous-évaluation des bases d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière.

Depuis 2019, suite à une formation suivie par M. BELLISSEN, la commune avait accès au logiciel Cmagic, proposé par la société Ecofinance, qui permet d'analyser des bases fiscales de taxes foncières et d'habitation, afin de déceler les mesures d'optimisation du produit fiscal et des compensations fiscales associées, d'identifier ainsi des pistes de travail possibles pour assurer l'équité des contribuables face à l'impôt et améliorer les ressources de la commune sans recours à l'augmentation des taux.

La licence d'accès étant arrivée à son terme le 30 juin 2020, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler l'abonnement de la commune pour un montant de 600 € H.T. (six cents euros hors taxes)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le renouvellement de l'abonnement au logiciel Cmagic,
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020.

Demande d'achat d'un terrain appartenant à la mairie.

Madame le Maire rappelle la demande de Madame PERRIOT et Monsieur MANUEL qui propose d'acheter une partie du jardin qui entoure la mairie. Invité à voter sur cette question, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas accepter cette proposition : ils ont en effet le projet de créer un espace plus convivial et accueillant autour de la mairie.

Remboursement des frais liés à l'hébergement du site internet communal.

En 2014, le Conseil Municipal a souhaité mettre en avant la commune par l'intermédiaire d'un site internet. Chaque année, il est donc nécessaire de régler des frais d'hébergement et de domaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la prise en charge par la commune, par remboursement, des frais d'hébergement et de nom de domaine du site internet, via un remboursement de la facture acquittée au conseiller municipal en charge de la maintenance et de la mise à jour du site.

Il est précisé que pour que pour l'année 2020, c'est Madame le Maire qui s'est acquittée de la facture qui s'élève à 129,44 €.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2020 de la commune.

Action sociale : demande d'aide pour une facture d'énergie.

Madame le Maire donne la parole à M. Thierry GAUTIER, membre de la commission « Action sociale », qui présente le dossier étudié par la commission lors de la réunion du jeudi 12 juillet 2018.

Après avoir entendu son exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de suivre l'avis de la commission d'aide sociale, qui a émis un avis favorable en faveur d'une aide d'un montant de 150 € pour la demande reçue. Cette somme, prévue au compte 658822 du Budget Primitif 2020, sera mandatée au fournisseur d'énergie.

Achat d'un terrain à La Croix Verte.

Madame le Maire annonce qu'elle a repris contact avec M. Roger DESFOURS, riverain de La Croix Verte, qui propose de vendre à la commune une partie d'un terrain qui lui appartient et qui présente un intérêt pour le projet de lotissement route de Bèlevent.

Après discussion, les élus confirment leur volonté d'acquérir une partie de ce terrain et de poursuivre les démarches entreprises avec M. DESFOURS.

Compte-rendu des commissions voirie/réseaux et travaux.

MM. Laurent MAUDET et Jean-Louis DROUIN font un compte-rendu de la réunion conjointe des commissions travaux et voirie/réseaux.

M. DROUIN a rencontré un élu de Beaumont-sur-Sarthe qui propose de réfléchir à l'achat d'une balayeuse : cette acquisition serait mutualisée entre plusieurs communes voisines. Une démonstration est programmée prochainement.

De son côté, afin d'aider le Conseil Municipal dans sa réflexion concernant l'aménagement de la rue de Ballon pour que les véhicules respectent la limitation de vitesse, particulièrement à l'entrée du bourg, M. MAUDET a pris contact avec M. Alexandre BAUDELOCHE qui habite Maresché et est responsable de secteur pour la société Colas, et M. Gilles FEUILLARD, responsable bureau d'études pour cette même société. Ces derniers ont apprécié la démarche et accepté de venir rencontrer les élus jeudi 10/07/2020 à 18h00 et vendredi 17/07/2020 à 9h00.

Questions diverses.

- Madame le Maire annonce que l'association de karaté est dissoute.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 27 août 2020 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 20h15.